

DATE DE
CONVOCATION

06 Octobre 2025

N° 27.299.25/34

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 20

Votants 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Maxime HUMBERT (Arrivé à 19h), Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Objet :

**Transformation de
poste – Avancement de
grade – Adjoint
Administratif
principal**

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence DAMERON à Mr Marc ALBERT

Mr Abdelkader BENOUDA à Mr David PERREAU

Mme Sonia LEMASSON-BAUMANN à Mr Yann LEMASSON

Mr Jean Pascal LECOQ à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Géraldine VALOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations, et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Considérant leur positionnement au sein de l'organigramme et leurs fonctions au sein des services de la Ville,

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, l'avancement de grade possible pour un agent,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1^{er} : de SUPPRIMER et de CREER les grades suivants par transformation de poste :

Grades	Suppression	Création	Temps de travail
Adjoint Administratif	1		TNC 31/35ème
Adjoint Administratif principal de 2ème classe		1	TNC 31/35ème

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette modification

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

